

PLATEFORME POUR LA GESTION DURABLE DES FORETS (PGDF)

EDITORIAL

Ce deuxième bulletin d'information de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) est caractérisé par des thématiques très importantes, dans l'atteinte de notre vision de gouvernance forestière responsable, de promotion et de défense des droits des communautés locales et populations autochtones (CLPA).

En effet, les activités de la PGDF de ce dernier semestre se sont focalisées sur la nouvelle version de l'avant-projet de loi portant régime forestier et ses textes d'applications, en particulier sur la foresterie communautaire, le déboisement, le fonds de développement local (FDL) ainsi que la prise en compte des droits des CLPA. A cet effet, la coordination de la PGDF a rencontré, entre autres, Madame la Ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement, les parlementaires, membres du REPAR, et a tissé des partenariats solides avec les ONG internationales et les partenaires au développement. Par ailleurs, les OSC membres de la PGDF ont continué de développer des activités diverses dont vous trouverez les détails dans le présent bulletin. Bonne lecture !

Sylvie Mfoutou Banga
Coordonnatrice de la PGDF
Présidente ODDHC

Dans ce numéro :

Table ronde avec les parlementaires	1
Le Fonds de développement local et les CLPA	2
Le CAGDF a tenu son assemblée générale	2
Mise en œuvre du projet Waterloo, phase II	2
L'expérience de l'OI-Congo partagée aux autorités compétentes de l'Union Européenne	3
Foresterie communautaire : opportunité pour les CLPA	3
La Conversion des terres : défis pour l'APV /FLEGT	4
Le Processus de révision de la loi forestière encore plein d'ambiguïté	4

TABLE RONDE AVEC LES PARLEMENTAIRES CONGOLAIS SUR LE DEBOISEMENT ET LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORETS

En collaboration avec ClientEarth et Environmental Investigation Agency et avec l'appui technique du Comptoir juridique junior (CJJ), la Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF) a organisé, le 21 février 2017, dans la salle de conférence du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, une table ronde sur le déboisement et la gestion communautaire des forêts, à l'attention des parlementaires congolais, dont plusieurs d'entre eux sont membres du Réseau des parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPAR).



Vue des participants de la table ronde

La société civile a échangé avec les parlementaires sur les différents défis juridiques, notamment le faible encadrement juridique du déboisement et de la gestion communautaire des forêts.

Au niveau du déboisement, les propositions d'amendements de la société civile à l'Avant-projet de loi portant régime forestier en République du Congo ont été présentées aux parlementaires. Ces amendements visent à renforcer le cadre juridique sur le déboisement et d'élaborer une réglementation claire et cohérente sur la conversion des terres forestières et la gestion du bois issu de la conversion des forêts. Cette réglementation est essentielle en ce qui concerne les aspects environnementaux et sociaux, mais elle est aussi importante du point de vue économique, puisqu'elle est indispensable pour éviter les conflits fonciers et assurer la sécurité juridique en la matière.

Le deuxième volet de la table ronde s'est basé sur la foresterie communautaire. Il a été souligné que plusieurs études montrent que les forêts communautaires présentent des avantages sociaux, environnementaux et écono-

miques, et connaissent des succès, notamment en améliorant les conditions de vie des communautés locales et populations autochtones (CLPA) et la qualité des forêts. Toutefois, ces succès reposent sur la volonté du gouvernement de créer, avec la participation active et la consultation effective des CLPA, un environnement juridique et politique favorable qui accorde aux CLPA la pleine initiative de création des forêts communautaires et, en même temps, renforce leurs capacités pour gérer leurs ressources forestières.

Les discussions et échanges de la table ronde ont été prometteurs et

l'objectif de renforcer la compréhension et les connaissances des parlementaires sur le déboisement et la gestion des forêts communautaires a été atteint.

La PGDF va continuer à travailler avec les parlementaires pour la prise en compte des contributions de la société civile lors de l'examen et adoption de l'avant-projet de loi portant régime forestier en République du Congo, ainsi que la rédaction de ses textes d'application.

Le rapport complet de la table ronde avec toutes les annexes peut être consulté en ligne : <https://www.documents.cientearth.org/library/download-info/rapport-de-la-table-ronde-avec-les-parlementaires-congolais-sur-le-deboisement-et-la-gestion-communautaire-des-forets/>

Grevy MAYIZA-MIYAMONA
Responsable de la communication CJJ

La Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF), organisation de la société civile congolaise qui, aux côtés de l'Etat et du secteur privé, participe à la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et contribue à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et populations autochtones (CLPA) vivant dans et autour des forêts.

L'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET POPULATIONS AUTOCHTONES (CLPA) DANS LA GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (FDL)



Le Panel d'animation de l'émission

Le 28 mars 2017, le Comptoir Juridique Junior, avec l'appui financier de ClientEarth et en partenariat avec la radio communautaire Biso na Biso, le Conseil départemental de la Sangha et la société forestière Congolaise Industrielle de Bois (CIB) a organisé à Pokola, une émission radio de sensibilisation sur le fond de développement local sous le thème « **Quelle implication des communautés dans la gestion du Fonds de Développement Local (FDL)** ».

Cette émission a connu la participation des représentants des CLPA des villages Pokola, Djaka, Gatongo, Matonto, Mbio et Kabo.

Animée en langue locale par la journaliste coordonnatrice de la radio Biso na Biso, Lydie KANGOU, plusieurs problèmes que rencontrent les CLPA au quotidien dans la gestion du FDL ont été évoqués : faiblesses dans l'accompagnement des CLPA à l'élaboration et la gestion des projets, destruction par les éléphants des activités finan-

cées (cas de Kabo), mauvaise gestion des projets et conflits entre CLPA bénéficiaires. Il a aussi été constaté le contraste entre localités. En effet, dans certaines localités les fonds du FDL sont épuisés parce que ne pouvant plus être alimentés par la concession forestière dont certaines essences exploitables sont épuisées ainsi que la baisse des redevances forestières et dans d'autres ils ne sont pas utilisés par manque de projets. Ainsi, le représentant du Conseil départemental de la Sangha a reconnu quelques avancées dans la collaboration avec les CLPA, en dépit des faiblesses identifiées, notamment la réussite de certains projets financés par le FDL, cas des projets agricoles et de gestion d'une pirogue motorisée des villages Gatongo et Matonto.

Le Conseil départemental, conscient de sa mission, tend à améliorer son implication pour la bonne marche du FDL. Les CLPA et le Conseil départemental ont encouragé l'organisation périodique de telles rencontres en vue de sensibiliser sur le FDL et de renforcer la collaboration de toutes les parties prenantes impliquées dans sa gestion.

Inès Gady Mvoukani

*Responsable de la communication PGDF
Associé pays ClientEarth*

A L'HEURE D'UN NOUVEL ELAN AU CAGDF

Le Cercle d'appui à la gestion durable des forêts (CAGDF), ONG qui assure l'Observation indépendante des forêts (OI/APV-FLEGT) en République du Congo, a tenu son assemblée générale extraordinaire les 9, 15 et 17 avril 2017, afin d'améliorer sa gouvernance pour une meilleure efficacité de son action. Les membres ont revisité les textes organiques du CAGDF ayant donné lieu à la mise en place d'un conseil d'administration et à la nomination au Conseil d'administration de Hadjiensy Kouffa (président), Annick Ngakosso (1^{er} vice-président), Romaric Moussiessi (2^{ème} vice-président); Mickael Mouanakemba et un poste à pourvoir (membres); puis au Secrétariat exécutif de Lambert Mabilia (Secrétaire Exécutif); Bled Louzala (chargé des projets et programmes), Bidhel Bambi (responsable administratif et financier). Il a été décidé que désormais, les membres qui sont dans les organes du CAGDF ne puissent plus prendre une part active dans la mise en œuvre des projets. Au cours de l'assemblée générale, le CAGDF a présenté aux membres...

(Voir la suite en bas)

(Suite article CAGDF)

...son nouveau projet de 4 ans intitulé « Voix des Citoyens pour le Changement en sigle (CV4C) », exécuté dans le cadre d'un consortium des ONG du Bassin du Congo et dont le Centre for International Development and Training (CIDT) est le chef de fil, avec les financements de l'Union Européenne (dans le cadre du programme RNTP) et de WRI (à travers le projet Initiative pour la Transparence Forestière - FTI). Outre les activités d'observation indépendantes, ce projet vise aussi à renforcer les partenariats au plan national avec les ONG départementales, la Plateforme pour la gestion durable des forêts et CACO REDD+.

Secrétariat Exécutif

Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF)

APPUI DE WELL-GROUNDED A LA PLATEFORME POUR LA GESTION DURABLE DES FORETS (PGDF)



Atelier de planification du projet Waterloo

Well-Grounded, une ONG britannique qui apporte aux OSC un soutien en matière de développement organisationnel afin qu'elles aient un impact réel et durable sur la gouvernance des ressources naturelles et les droits des communautés, a, grâce au financement de la fondation britannique Waterloo, accompagné la PGDF dans tout le processus de l'organisation jusqu'à la tenue de ses Assemblées Générales de 2014 à 2015. Le succès de la mise en œuvre de ce projet a réconforté la fondation Waterloo à financer une fois de plus, toujours par le truchement de Well-Grounded, en 2017 un autre projet qui consistera à appuyer la PGDF à équiper ses membres dans la gestion des conflits, au renforcement de la collaboration et dans la négociation pour mieux influencer les politiques et législations liées à la gouvernance forestière et les droits des communautés locales et populations autochtones vivant dans les zones forestières. Ce projet a débuté avec l'organisation de 3 ateliers de formation en transformation de conflits à Brazzaville, à Dolisie et à Ouessou, au profit des ONG membres, permettant ainsi de renforcer la qualité et durabilité de la gouvernance au sein de la PGDF. Sa fin est prévue pour 2019.

Sylvie Mfoutou-Banga

Coordonnatrice de la PGDF / Présidente ODDHC

L'EXPERIENCE DE L'OBSERVATION INDEPENDANTE DES FORETS DU CONGO-BRAZZAVILLE (OI-FLEGT) PARTAGEE AUX AUTORITES COMPETENTES EUROPEENNES

Du 05 au 07 avril 2017, avec l'appui de Forest Trends et ClientEarth, M. Alfred NKODIA, le Coordonnateur de L'OI-APV FLEGT, a été invité à présenter une communication sur l'expérience de l'OI-APV FLEGT au Congo Brazzaville au cours de la réunion du processus « Application du Règlement Bois en Réseau d'Echange (ARBRE) » – en anglais Timber Regulation Enforcement Exchange (TREE) – du Printemps 2017. Cette rencontre a eu lieu au siège de la FAO, à Rome.

Le processus ARBRE vise à soutenir une application rigoureuse et cohérente de la réglementation du bois dans les pays importateurs de l'Union européenne, en fournissant aux autorités compétentes concernées un forum de discussion qui leur permet d'obtenir des informations détaillées sur le risque, faible ou élevé, d'introduction, sur leur territoire, de bois récoltés illégalement. Dans ce cadre, les participants et experts ont discuté des problèmes pratiques d'application des lois, d'établissement des normes de conformité appliquées aux différents produits forestiers et



Les représentants de l'OI/FLEGT et de ClientEarth à la réunion de Rome (Italie)

le développement des relations avec les gouvernements des pays producteurs, les représentants de l'industrie et d'autres acteurs impliqués dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale et promouvant la création de marchés mondiaux du bois produit de manière légale.

M. Nkodia a commencé sa présentation par définir l'OI-APV FLEGT, qui est une intervention de tierces parties réputées indépendantes dans le secteur forestier qui met en présence plusieurs acteurs. Cette activité, menée en toute impartialité et indépendance par des personnes ou des institutions est un gage de la crédibilité du processus. A travers une évaluation du respect des dispositions légales et des principes, l'OI vise l'amélioration de la gouvernance forestière.

Ensuite, il a rappelé l'historique, les procédures, les résultats atteints et les difficultés rencontrées. A ce propos, il a expliqué que l'OI, en République du Congo est l'émanation d'une volonté forte du gouvernement, qui a voulu donner le gage de son engagement dans la gestion transparente des ressources forestières. Il a ponctué son exposé en présentant les résultats

atteints, en termes de rapports et des notes d'analyse produits, et des améliorations relevées dans le secteur. Parmi les difficultés soulignées, l'orateur a plus insisté sur le temps parfois très long pris pour la publication des rapports.

Réagissant à cet exposé, les participants ont posé des questions, portant notamment sur le mandat de l'OI-APV FLEGT, en lien direct avec la fiabilité de ses publications, de la procédure des missions et de validation de ses rapports. Les réponses apportées ont permis aux participants de comprendre que l'OI-APV FLEGT opère avec un mandat gouvernemental qui s'étend sur tous les types d'exploitation forestière. L'OI-APV FLEGT, qui n'a pas encore de site Internet, a été vivement encouragée à en avoir un pour une meilleure visibilité de son action.

Alfred NKODIA

Coordonnateur projet OI/FLEGT—CAGDF

LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE : UNE OPPORTUNITE POUR LES COMMUNAUTES FORESTIERES EN REPUBLIQUE DU CONGO

En matière de gestion communautaire des forêts, le projet de collaboration d'ONG en faveur des moyens de subsistances communautaires équi-



Mission FGDH de consultation des CLPA à Ouesso (Département de la Sangha)

tables et durables dans les forêts du Bassin du Congo (CoNGOs) est une réelle opportunité pour les communautés dans le Bassin du Congo. En effet, ce projet, financé par le Gouvernement britannique, couvre cinq pays du Bassin du Congo : République du Congo, Gabon, République centrafricaine, Cameroun, et République dé-

mocratique du Congo, pour une durée de trois ans (2016-2019). Il est porté par six ONG internationales (IIED, FERN, ClientEarth, FPP, Well-Founded et Rainforest Foundation UK) en partenariat avec les ONG nationales des pays cités ci-dessus. En République du Congo, il est mis en œuvre par trois ONG nationales : le Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH), Organisation pour le Développement et les Droits Humains au Congo (ODDHC) et Comptoir Juridique Junior (CJJ).

Ce projet a pour but d'agir sur les politiques, les lois et pratiques pour promouvoir un modèle efficace de forêts communautaires (FC) à travers trois objectifs : 1) le renforcement des droits fonciers coutumiers et des droits de l'homme en général, 2) le renforcement des moyens de subsistance durables des communautés locales et populations autochtones (CLPA) et 3) la préservation des écosystèmes forestiers.

En République du Congo, le projet CoNGOs a débuté en juillet 2016, notamment par le développement des analyses juridiques et

contributions de la société civile sur la foresterie communautaire (FC) dans l'avant-projet de loi portant « régime forestier » et ses textes d'applications, une étude diagnostique sur l'identification des opportunités et contraintes pour le développement de la FC et l'organisation de plusieurs consultations des CLPA pour collecter et analyser les données concernant les limites des séries de développement communautaire (SDC) qui actuellement représentent le seul modèle de la foresterie participative en République du Congo. Or les SDC étant créées par les plans d'aménagement, elles ne devraient pas être considérées comme une forêt communautaire car leur création ne dépend pas de l'initiative communautaire, elle est laissée à la discrétion du concessionnaire.

CoNGOs est un projet important de collaboration pays pour accompagner la création des forêts communautaires là où elles n'existaient pas encore et d'améliorer celles qui existent déjà.

Dieuveil ATA OSSALE

Juriste, Assistant de direction FGDH



A gauche : Site minier de la société Maud Congo à Souanké (Sangha) / A droite : Parc à bois de conversion de la société AgricAtama Plantation

L'exploitation illégale du bois a poussé l'Union Européenne (UE) à prendre des mesures appropriées, pour lutter contre ce type d'exploitation. D'où l'intérêt des Accords de partenariat volontaire (APV) entre l'UE et les pays producteurs de bois, comme la République du Congo, engagée dans ce processus depuis 2012.

La crise du pétrole pousse de plus en plus le Congo à diversifier son économie, d'où la conversion des terres forestières pour le développement des mines, la construction des infrastructures et l'agro-industrie ; ce qui a une incidence considérable sur l'équilibre forestier. En effet, d'énormes quantités de bois issus du déboisement ou conversion se

retrouvent dans le circuit commercial pour se mélanger au bois légal, créant une véritable insécurité pour l'APV, car il est difficile d'en faire la traçabilité. C'est l'intérêt qu'on peut donner au projet sous régional « **Agir sur les défis de l'APV : exploitation illégale et changement du couvert forestier dans le cadre d'investissement non-forestiers** » financé par la FAO.

Ce projet est mis en œuvre dans quatre (4) pays d'Afrique Centrale notamment le Cameroun (Centre Environnement et le Développement - CED), le Gabon (Brainforest), la RCA (Maison de l'Enfant et de Femme Pygmée -MEFP) et la République du Congo (Observatoire Congolais des Droits de l'Homme - OCDH). Lancé officiellement à Brazzaville le 02 février 2017, le projet a pour objectif de réduire les risques d'exploitation forestière illégale dans le cadre des grands investissements (agro-industrie, mines, infrastructures) par le renforcement de l'efficacité de toutes les parties engagées dans le suivi de ces investissements.

Les actions sont les renforcements des capacités opérationnelles des OSC et Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA) en observation externe des activités non forestières en zone forestière, la production d'un guide d'observation indépendante externe destiné aux associations et communautés, et la collecte des données liées aux illégalités des opérations de déboisement suivi d'une publication à l'observatoire numérique afin de faire le suivi de la couverture forestière. L'ensemble de ce travail servira à faire des contributions aux administrations publiques en charge des questions liées aux grands investissements, en vue de créer une sécurité juridique autour des investissements non forestiers en milieu forestier ; tout en s'assurant que le bois issu de la déforestation ou déboisement intègre la chaîne de traçabilité prévu dans l'APV/FLEGT Congo. La nécessité de bien encadrer le déboisement ou la conversion s'impose.

Nina Cynthia Kiyindou Yombo
Observatoire Congolais des Droits
de l'Homme - OCDH

LE PROCESSUS D'ADOPTION DE LA LOI FORESTIERE ENCORE PLEIN D'AMBIGUITE

Lancé en 2012, le processus de révision de la loi forestière a abouti en 2014 à la validation d'un « Avant-projet de loi portant régime forestier en République du Congo. » Puis, s'en est suivi plusieurs relectures par le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement (MEFDDE), ce qui a inquiété la société civile et a justifié la rencontre de travail du 2 mars 2017 entre la PGDF et madame la Ministre du MEFDDE, Rosalie Matondo, pour s'informer de l'évolution du processus et obtenir la dernière version relue. En réponse, madame la Ministre a rassuré que cette version relue fera l'objet d'un atelier de validation de toutes les parties prenantes après avoir intégré les nouvelles orientations stratégiques auxquelles le Congo s'est engagé. L'atelier de validation a eu lieu le 26 mai 2017, sans la participation de la PGDF, qui a aussitôt réagi à travers une note de position adressée le 31 mai 2017 au MEFDDE. Cette omission dû à une erreur dans la transmission du courrier a donné lieu à une séance de travail entre le Cabinet du MEFDDE et la PGDF le 15 juin 2017. Les contributions de la société civile ont ainsi été partagées avec le MEFDDE pour leur prise en compte dans la dernière version de l'Avant-projet de loi. La société civile qui attend de recevoir la version amendée de l'Avant-projet de loi afin de se rassurer qu'elle reflète bien les contributions apportées, est inquiète. En effet, au GTC 44 du 6 septembre 2017, le MEFDDE a informé les participants que la version amendée de l'Avant-projet de loi portant régime forestier sera, diligence oblige, directement transmise au Secrétariat général du gouvernement, sans validation finale ou relecture des parties prenantes. La société civile rappelle au MEFDDE son engagement dans l'APV/FLEGT sur la participation (Annexe IX) et la transparence.

Lilian Laurin Barros
Coordonnateur des programmes PGDF
Secrétaire permanent CJJ

L'information sur la gouvernance forestière vue par la société civile



PLATEFORME POUR LA GESTION DURABLE DES FORETS (PGDF)

EQUIPE DE REDACTION

Coordination PGDF
Commission de Suivi et Evaluation PGDF
Points Focaux PGDF
ONG/Associations Membres

COMITE DE LECTURE

Alfred NKODIA
Sylvie MFOUTOU BANGA
Inès Gady MVOUKANI
Arsène Rigobert GUELELE KOUENE
Lilian Laurin BARROS

APPUI TECHNIQUE DE CLIENTEARTH



ADRESSE : 950, RUE LOUEME PLATEAU DES 15 ANS BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

TÉL : 00242 05 602 52 65 / 06 662 22 07
05 558 94 11 / 05 556 02 46

E-mail : pgdf.congo4@gmail.com
ongpgdf@googlegroups.com